VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent e calculer approximativement votre budget pour votre formation.

	Prix Unitaire TTC	Volume	Montant TTC
Test Evaluation	45 €		
Frais de dossier	150 €		
Prep@code 1 mois ETM	50 €		
Livre de code	15 €		
Formule.....			
Forfait 10 heures	560 €		
Heure de conduite	59 €		
Accompagnement examen	88,50 €		

Montant Total TTC en €	

La formation Permis A2 fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du code de la route : l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n°05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Auto Moto Ecole C. République
61, avenue de la République – 75011 Paris
01.47.00.63.88 - c.republique75@gmail.com

Horaires bureau administratif :
Lundi de 11h à 14h et 15h à 19h
Mardi au jeudi de 10h à 14h et de 15h à 19h
Vendredi de 10h à 15h

Auto Moto Ecole République

PERMIS A2

Moto

Votre contact : .....

Téléphone : 01.47.00.63.88 - E-mail : c.republique75@gmail.com

	Formation 125	A2	A2 Maxi Scoot	A Passerelle
A partir de	**20 ans**	**18 ans**	**18 ans**	**20 ans**
Formation pratique minimum	**7 heures**	**2O heures**	**20 heures**	**7 heures**
Conditions particulières	**Permis B depuis 24 mois**			**Permis A2 depuis 24 mois**
Puissance maximum	**11 kW**	**35 kW**	**35 kW**	

LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.
Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
L'entrainement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.

- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La règlementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la règlementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

- l'équipement du motard,
- comment choisir sa moto,
- les risques liés à la conduite des motocyclettes,
- la pression sociale (publicité, travail ...),
- la pression des pairs, etc.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du deux-roues motorisé
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

LES EPREUVES DU PERMIS A2

ETM, CODE*	-40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code -Valable 5 ans ou 5 épreuves

EPREUVES PLATEAUX	
Epreuve à allure réduite	-Un exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette » qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière entre 2 portes -Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
Vérifications	-A l'issue de l'exercice, sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.
Interrogation orale	-Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques, accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues… Loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
Epreuve à allure plus élevée : freinage	-Cet exercice consiste à un aller-retour à une vitesse déterminée (radar et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
Epreuve à allure plus élevée : évitement	Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar et se termine par un évitement, puis un freinage.

EPREUVE EN CIRCULATION
-Des parcours les plus variés possibles -Conduite autonome durant 5 minutes Arrêt et redémarrage hors circulation